



« POUR ! La fin d'un dogme à l'ADNC »



La **CFDT** a souligné que les souhaits et contraintes des salariés ont été considérés, et que le nouveau régime en cycle de 4 jours sur 4 semaines répond à leur demande.

La semaine de 4 jours qui, depuis toujours, a été revendiquée par la **CFDT** trouve enfin à Barentin un écho. Les élus **CFDT** s'en réjouissent et continueront leur action revendicative afin que ce même type de tableau puisse désormais s'appliquer à l'ensemble des autres boutiques.

L'organisation du travail améliorée, l'équilibre vie professionnelle/vie privée pris en compte, et la fin de certains dogmes, vont permettre à l'avenir une meilleure Qualité de Vie au Travail pour nos collègues de cette boutique.

La **CFDT** alerte néanmoins sur le calcul des JTL, qui nous semble erroné, au regard de l'accord local OARTT Haut Normand. Les élus **CFDT** se réservent le droit de faire appel à des médiateurs, la DIRECCTE sur l'application de l'accord, la CARSAT sur la prévention des risques professionnels.



USC Grand Ouest : le règlement intérieur, copie à revoir.



La **CFDT** prend acte de l'harmonisation des trois règlements intérieurs des ex : unités SCO Ouest, SCO Normandie Centre et UAT Ouest

dans l'intérêt des salariés et de l'entreprise. L'essentiel est que l'ensemble des points figurant sur les 3 documents soit repris dans son intégralité pour garder tout son sens.

La **CFDT** constate que le nouveau Règlement Intérieur présenté ce jour en Comité Social Économique d'Entreprise (CSEE) comporte beaucoup trop d'inexactitudes, d'imprécisions, ou d'oublis.

La **CFDT** a donc souhaité pour ce nouveau règlement intérieur, que la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail de la Relation Client soit mandatée afin de le revoir dans son intégralité et ainsi proposer les modifications qui s'imposent. Ce mandatement a été voté à l'unanimité des élus.

Le nouveau RI sera proposé à la consultation lors du CSEE DO Grand Ouest de décembre 2021.



Le Handicap : Orange traîne la patte !

La **CFDT** reste vigilante sur le taux d'employabilité de 7% versus le taux légal de 6%. Ce dernier est obtenu suite à une modification de la méthode de calcul plus favorable et non pas à des recrutements conséquents de nouveaux salariés en situation de handicap.

La **CFDT** demande à l'entreprise une surveillance particulière sur le déroulement de carrière de ces salariés, et en particulier, sur les évolutions et promotions accordées.

En 2020, avec la crise sanitaire, des salariés ont été particulièrement fragilisés et Orange n'a pas su mettre en place tous les moyens nécessaires pour les accompagner.

La **CFDT** reste mobilisée et continuera de porter une attention soutenue auprès nos collègues en situation de handicap.





Agrement Service Santé au Travail

La **CFDT** renouvelle sa confiance au service de santé au travail et émet un avis positif sur le dossier du renouvellement d'agrément SST. Les élus **CFDT** soutiennent les actions mises en place par les médecins du travail.

La multiplicité des métiers et entités présents dans le portefeuille de chaque médecin entraîne un fort besoin humain. Il est important que le SST puisse participer à toutes les CSSCT sur la DOGO et à ce titre, la **CFDT** exige la mise en place d'une organisation calendaire qui le permette mais aussi que chaque médecin puisse recevoir les invitations et les Comptes Rendus des séances CSSCT.

Sur la DOGO, les médecins de manière générale déplorent :

- ◆ Le manque de moyens humains (en particulier des secrétaires et assistants)
- ◆ Le manque de compétence en ergonomie, toxicologie et métrologie
- ◆ De ne pas toujours être invités lors des CSSCT et de ne pas toujours recevoir les comptes rendus.
- ◆ La pression des unités sur les conséquences des avis médicaux
- ◆ Et enfin l'absence de prévention primaire lors des projets de transformation

Cfdt: La **CFDT** rappelle, une nouvelle fois, à l'entreprise de respecter la déontologie de leur métier, leur indépendance, leur approche scientifique et exige de tenir compte sans plus attendre des préconisations des Médecins du travail.



Prochaines séances du CSEE DO GO :
30 Novembre , 1er et 2 décembre 2021



Le Service Social sur la DOGO

Le Service Social du Travail de la DO Grand Ouest est composé de **17 assistants sociaux**. Ils ont été fortement sollicités durant la crise sanitaire et déplorent que leur classification métier durant le confinement les a empêchés de rencontrer physiquement les salariés.

En 2020, **1628 salariés ont sollicité leur aide dont 1156 sur la DO Grand Ouest**. La crise Covid a généré un accroissement des demandes de rencontre.

Le constat est une surreprésentation des femmes et des jeunes : 47% des salariés reçus sont des femmes, alors qu'elles représentent 33% de l'effectif global du territoire ; et 21,62% ont moins de 35 ans, alors qu'ils ne représentent que 18% de la population globale. Les demandes de sollicitations émanent principalement des salariés, et les motifs de sollicitation sont : la santé et le travail 28 %,

Les assistants sociaux ont émis de nombreuses préconisations avec diverses sensibilisations telles que :

- ◆ L'aide à la gestion budgétaire pour les salariés assujettis à la PVC ou la PVV (Part Variable Commerciale ou Vendeur).
- ◆ La gestion des arrêts de travail et le mécanisme induit de rémunération des contractuels, pour éviter les impacts financiers
- ◆ La transmission du nouveau guide « Les essentiels de l'arrêt de travail pour maladie des salariés de droit privé. »
- ◆ La reprise du partenariat logement avec le CSF, Action Logement, ...
- ◆ Les problématiques des impacts de la crise Covid (le télétravail, l'accompagnement des salariés, le partage de bonnes pratiques, la visibilité du service social du travail dans les unités ...).

N'hésitez pas à solliciter les Assistants Sociaux, car pour les paraphraser : « Le Service Social du Travail toujours à proximité même à distance »

• **DS Coordinatrice CFDT** : Nicole NARAÏNEN

• **RS CFDT** : Olivier Le Douarin

• **Vos élu-es titulaires au CSE Direction Orange Grand Ouest :**

Henda MATHLOUTHI, Arnaud AUTRET, Laurence AVRIN, Véronique SEKMA, Vincent BODIGUEL, Laurent BRAS, Catherine FAUGEROUX, Valérie LE GOUPIL, Jacques BOURTHOURAULT, Gilles BARBIER, Franck LE SAUZE.

• **Vos élu-es suppléant-es:**

Margot DUBOIS, Jean-Daniel CHANU, Mireille VIVIER, Corinne BLANCHARD, Hassan DOUASSE, Alain ABADIE, Rozenn Le Hir, Marie-Pascale SAUPIN, Jean-Paul Leray, Régis GARREAU

• **Vos représentant-es au CSE Central :**

Catherine FAUGEROUX et Jean-Paul LERAY